



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-018-2023-10

PUBLIÉ LE 10 OCTOBRE 2023

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-09-29-00007

Arrêté n° DIRNOV-2023/06 portant modification
de l'arrêté DIRNOV-2022/02 relatif à
l'approbation de la convention constitutive du
Groupement d'intérêt public SESAN

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DIRNOV-2023/06

**portant modification de l'arrêté DIRNOV-2022/02
relatif à l'approbation de la convention constitutive du
Groupement d'intérêt public SESAN**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le chapitre II de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;
- VU** Le décret n° 2021-91 du 26 janvier 2012 relatif au programme d'intérêt public ;
- VU** L'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupement d'intérêt public ;
- VU** Le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;
- VU** L'Instruction n° SG/DSSIS/2017/8 du 10 janvier 2017 relative à l'organisation à déployer pour la mise en œuvre de la stratégie d'e-santé en région ;
- VU** Le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** La convention constitutive du GIP SESAN ;
- VU** Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 novembre 2020 actant la transformation du GCS SESAN en GIP ;
- VU** Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2021 ;
- VU** L'avis favorable, du directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris, en date du 24 novembre 2020 ;

CONSIDERANT Que le projet de convention constitutive présenté est conforme aux dispositions légales et réglementaires précitées ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « SESAN », dans sa version du 22 juin 2023, figure en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2: Le siège social du groupement d'intérêt public « SESAN » est situé 6-8 rue Firmin Gillot, 75015 Paris.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté et la convention constitutive du groupement peuvent être consultés au siège du groupement ou de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

Ils sont également mis à disposition du public sous forme électronique sur les sites de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et du groupement d'intérêt public « SESAN ».

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'Innovation, de la Recherche et de la Transformation Numérique est chargé du présent arrêté qui sera notifié et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

ARTICLE 5 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Denis, le 29/09/2023

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Amélie VERDIER

SIGNE

Sophie MARTINON